

Sepa: à quelques semaines de l'échéance...

OPINIONS



Hugues Renier et Frédéric Andrieux, Elcimaï Financial Software | 06/01/2014, 11:59 - 778 mots

Pour une entreprise, la non migration vers le système européens de paiements, Sepa, aurait des conséquences dramatiques. Mais ce changement est heureusement aisé à opérer par Hugues Renier, Directeur d'Agence & Frédéric Andrieux, Responsable Intégration chez Elcimaï Financial Software

Le 1er février 2014 ouvrira l'Espace unique des paiements en euros : Sepa (Single Euro Payments Area). Un projet européen qui s'inscrit dans le prolongement du passage aux pièces et billets en euros et a pour objectif d'uniformiser les moyens de paiements en Europe. En perspective de cette échéance, les moyens de paiements, virements et prélèvements devront migrer vers de nouveaux formats, sous peine d'être rejetés.

Début décembre, la Banque de France a jugé qu'il fallait tirer la sonnette d'alarme alors que moins de 60% des virements et 5% des prélèvements intra-communautaires effectués par les entreprises étaient conformes aux nouveaux formats et aux nouvelles obligations prévus par l'harmonisation européenne. A titre de comparaison, la Finlande, elle aussi concernée, a achevé la migration de 100% de ses flux en novembre. Est-il trop tard pour les entreprises qui prennent le train en marche ? Vont-elles vraiment devoir vivre avec un blocage de leurs opérations bancaires au 1er février ?

Des conséquences dramatiques, en cas de non migration

Si tel était le cas, paniquer ne serait pas superflu : les conséquences ont depuis longtemps été annoncées dans la presse. C'est à la fois le paiement des salariés, des fournisseurs et le prélèvement auprès des clients qui seraient grippés. Sans compter le coût purement financier des rejets techniques. En plus des impacts sur l'activité des entreprises concernées, certains imaginent d'ores et déjà les impacts sur l'image de leur entreprise.

Des changements rapides sont possibles

Concrètement, combien de temps faut-il pour faire les changements nécessaires ?

C'est la bonne nouvelle : contrairement à ce que l'on pourrait penser, un mois n'est pas trop court pour réussir la transition vers SEPA... sereinement qui plus est. En effet, si faire évoluer l'intégralité de son SI en moins de 30 jours relève de l'impossible, ce n'est pas la seule voie pour prendre en compte avec succès les nouvelles normes.

Dans les faits, il faut seulement une semaine pour utiliser une dérivation en bout de chaîne qui va assurer toutes les conversions nécessaires sans impacter le SI de l'entreprise.

Au-delà du gain de temps considérable qui permet de parer à l'urgence, une telle solution de dérivation à l'avantage de permettre aux entreprises de s'affranchir de leurs inquiétudes sur leur niveau de maturité et sur la complexité de leur existant. Il y a quelques années, cela n'aurait pas été aussi simple ; mais aujourd'hui les entreprises ont la chance de pouvoir s'appuyer sur les approches Cloud et Software as a Service, résolument agile et rapide à mettre en place.

Une solution SaaS est tout à fait capable de transcoder les données des entreprises - garantissant le changement de format nécessaire aux nouveaux virements et prélèvements. Elle permet également d'assurer la partie la plus délicate du SEPA : l'obligation nouvelle pour les entreprises d'assumer la gestion des mandats, pour les prélèvements de leurs clients - à l'aide de références identifiées dans les prélèvements actuels.

Le risque d'un goulot d'étranglement

N'oublions pas, en effet, qu'à partir du 1er février, il incombera aux entreprises d'assurer le suivi de ces mandats, notamment la gestion des rejets et le suivi des opérations.

Il y a donc une véritable valeur opérationnelle dans l'utilisation d'une solution qui va permettre de fournir toutes les précisions nécessaires : quelles opérations sont traitées, sous quels délais, avec un niveau de détail et de réactivité suffisant ; le tout sans traitement manuel. Aborder la transition SEPA dans une optique SaaS est donc un gage non seulement de rapidité mais également de sérénité.

En janvier, il est certain que nous allons assister à la formation d'un goulot d'étranglement pour les entreprises qui vont réaliser en urgence l'évolution vers la nouvelle norme. Du fait du délai et de la nature des évolutions, celles-ci ne pourront pas permettre la réalisation de tests - l'exercice se fera sans filet. Pour autant, nous nous appuyons sur notre longue expérience d'éditeur auprès des banques et des entreprises pour proposer des solutions, qui ont déjà démontré leurs capacités opérationnelles.

Alors que tous les DSI ont eu l'occasion depuis plusieurs années d'appréhender la pertinence du SaaS, la situation actuelle est un cas clair où il peut faire la différence. Avec un seul objectif en tête : maintenir les processus de l'entreprise en l'état, sans rupture de la chaîne informatique, le 1er février prochain.